

Du nouveau au sujet de l'instruction

Author : spo

Categories : [Informations](#)

Date : 2 avril 2011

Selon [Messainlatino](#) et [Kerknet](#), repris par [Rorate Cæli](#), le Saint-Siège aurait envoyé aux évêques du monde entier le texte définitif (?) de l'instruction d'application du motu proprio *Summorum Pontificum*. Par rapport aux informations déjà recueillies, la véritable nouveauté consisterait dans le fait qu'il soit prévu un véritable recours auprès de la Commission *Ecclesia Dei*, laquelle pourrait recourir également en cas de nécessité au Tribunal suprême de la Signature apostolique dirigé par le cardinal Burke.

Un bon moyen de savoir la réelle teneur de cette instruction consisterait peut-être à surveiller les prochains déplacements des ténors de l'épiscopat en direction de Rome. On se rappelle, en effet, qu'à l'annonce du motu proprio *Summorum Pontificum*, plusieurs archevêques et évêques, certains ayant déjà un pied dans la tombe, s'étaient déplacés à Rome pour faire comprendre au Saint-Père l'inopportunité d'un tel texte. L'histoire seule dira ce qu'ils ont obtenu comme modification dans le texte initial du motu proprio. Si l'instruction se montre trop favorable à la pleine liberté de la messe, avec un véritable recours – qui serait aussi un signe de la restauration de l'autorité à Rome –, on peut s'attendre à des visites épiscopales en dehors des ad limina.